

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Intérieur , des Collectivités Locales et de
l'Aménagement du Territoire

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION "Moulay Ahmed MEDEGHRI "
13, chemin Abdelkader Gadouche - Hydra -Alger

CONCOURS NATIONAL D'ACCES A
L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
"Moulay Ahmed MEDEGHRI "
- Session 2019 -

L'Ecole Nationale d'Administration organise un concours national sur épreuves pour le recrutement de cent vingt (120) élèves.

I/ - Conditions de participation au concours

Le concours est ouvert aux candidats de nationalité algérienne remplissant les conditions suivantes :

- Être âgé de 28 ans au plus à la date du déroulement du concours et titulaire d'une licence de l'enseignement supérieur, ou d'un diplôme équivalent dans les filières suivantes :

1. Licence en Droit,
2. Licence en Sciences économiques,
3. Licence en Management,
4. Licence en Sciences de gestion,
5. Licence en Sciences commerciales,
6. Licence en Sciences politiques, option : organisation administrative.

- Être fonctionnaire titulaire ayant trois années d'ancienneté et une licence de l'enseignement supérieur ou d'un diplôme équivalent dans les mêmes filières, âgé de 32 ans au plus à la date de déroulement du concours, dans la limite de 15% des places mises en concours.

Tous les candidats doivent être titulaires du baccalauréat et en situation régulière vis-à-vis du service national.

II - Dossier de candidature

Le dossier de candidature comporte les pièces suivantes :

1. Un formulaire d'inscription au concours à remplir. Le formulaire peut être téléchargé à partir du site Internet de l'ENA : www.ena.dz,
2. Une copie de la carte nationale d'identité en cours de validité,
3. Une copie du titre ou du diplôme exigé,
4. Une copie du diplôme du baccalauréat,
5. Une copie de l'attestation justifiant la situation vis à vis du service national,
6. Une copie de l'arrêté de confirmation pour les candidats fonctionnaires et une autorisation de participation au concours délivrée par l'autorité ayant le pouvoir de nomination,

7. Deux (02) photos d'identité,
8. Deux (02) enveloppes timbrées libellées à l'adresse du candidat (16 x 22),

9. Le récépissé de paiement des droits d'inscription au concours (200 DA) à verser à l'ordre de M. l'agent comptable de l'ENA- Compte TPA n°: 198/136 clé 40 ou CCP n°: 18382 30 clé 89,

Le dossier de candidature doit être adressé ou déposé **dans une enveloppe fermée au nom de Madame la Directrice des études (Bureau des concours)**; à l'Ecole Nationale d'Administration - 13, Chemin Abdelkader Gadouche – Hydra – Alger, 16035.

Les candidats ont la possibilité également de s'inscrire en line via le lien suivant :

<https://services.interieur.gov.dz>

NB : il ne sera accepté qu'une seule inscription soit :

- **En line via le lien suivant : services.interieur.gov.dz**
- **Ou par envoi postal dans une enveloppe fermée au nom de Madame la Directrice des études (Bureau des concours); à l'adresse suivante :Ecole Nationale d'Administration, 13 chemin Abdelkader Gadouche, Hydra – Alger 16035.**

La date de clôture des inscriptions au concours sur épreuves est fixée à quinze (15) jours ouvrables à compter de la date du premier avis de presse écrite.

Le dernier délai de réception des dossiers d'inscriptions envoyés par voie postale est fixé à quinze (15) jours ouvrables à compter de la date du premier avis de presse écrite.

III – Nature des épreuves du concours

A/ - Epreuves écrites d'admissibilité :

Matières	Durée de l'épreuve	Coefficient
- Une épreuve portant sur un sujet de culture générale	3 heures	3
- Une épreuve au choix par spécialité portant sur l'un des domaines suivants: - les institutions politiques et le droit public, - les questions économiques et financières, - la gestion, les sciences des organisations ou management.	3 heures	4
- Une épreuve au choix de langue étrangère (français ou anglais)	2 heures	1

Sont éliminés du concours, les candidats ayant obtenu une moyenne générale inférieure à 10/20 aux épreuves écrites d'admissibilité.

B/ - Epreuve orale d'admission définitive:

Elle consiste en un entretien de culture générale avec un jury d'examen portant notamment sur les sujets politiques, économiques, sociaux et culturels, d'une durée maximale de vingt (20) minutes, coefficient 3.

IV – Dossiers des candidats :

La liste des candidats retenus et non retenus pour participer aux épreuves écrites d'admissibilités sera publiée sur le site internet de l'école (www.ena.dz).

La liste des candidats déclarés admis pour subir les épreuves orales d'admission définitive sera publiée sur le site internet de l'école (www.ena.dz).

V – Proclamation des résultats

Les résultats définitifs du concours seront proclamés par le jury du concours et affichés au niveau de l'ENA et sur le site internet de l'école (www.ena.dz).

NB : Important

Les dossiers incomplets ou parvenus après le délai ne seront pas pris en considération par la commission de sélection des candidats.